



Xaintrie
Vallée de la Dordogne
Communauté de Communes

Conseil Communautaire Séance du 29 Janvier 2026

Sexcles

PROCÈS-VERBAL



ma vie en Xaintrie
Concentré d'énergies !

Avenue du 8 Mai 1945 - BP 51 - 19400 ARGENTAT-SUR-DORDOGNE - 05.55.91.01.75
accueil@xaintrie-val-dordogne.fr - www.xaintrie-val-dordogne.fr

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
XAINTRIE VAL' DORDOGNE**

Séance du 29 janvier 2026 à Sexcles

DATE DE LA CONVOCATION : 23 janvier 2026

NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	47	- POUR	
- de Présents	35	- CONTRE	
- de Représentés	5	- ABSTENTION(S)	
- de Votants	40		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ARRESTIER Vincent	GRÉGOIRE Daniel	NACRY Marie-Christine
BALLUTEAU Danielle	JEAN Lionel	PARDOUX Stéphane
BARDI Nicole	JOANNY Agnès	MATIGOT Gilles
BEYNEL Joël	LAFON Francis	REYNIER Annie
CARMIER Camille	LAJOINIE Géraldine	REVEILLER Michel
CLAVIÈRE Hervé	LAVERGNE Martine	RIGAL Christian
DABERTRAND Jean	LEBOUVIER Adrien	SALLARD Jean-Basile
DA FONSECA Thierry	LHERM Michel	STEFANINI Odile
DUCHAMP Sébastien	LONGOUR Laurent	TEULIÈRE Jean-Michel
DUMAS Laurence	LUDIER Stéphane	TRASSOUDAIN Bernard
FERRACCI Dominique	MIGNARD Sophie	TURQUET Jean-Claude
GASQUET Jean-François	MOISSON Albert	

ÉTAIENT ABSENTE.S EXCUSÉ.E.S ET REPRÉSENTÉ.E.S :

M. BRIGOLET Jean-Marie représenté par M. DABERTRAND Jean
Mme CLAVIÈRE Aline représentée par Mme LAVERGNE Martine
M. LASSERRE Jean-Pierre représenté par M. TRASSOUDAIN Bernard
Mme MONTALTI Fabienne représentée par Mme FERRACCI Dominique
M. MOULIN Philippe représenté par Mme LAJOINIE Géraldine

ÉTAIENT ABSENTE.S EXCUSÉ.E.S :

M. BITARELLE René
Mme BRIANÇON Laurence
Mme GALEWSKI Nathalie
M. MEILHAC Sébastien
M. POUJADE André
M. REYNÈS Patrick
M. VAN NIEUWENHUYSE Régis

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DA FONSECA Thierry

Mme la Présidente ouvre la séance de ce Conseil Communautaire.

Elle demande qu'il soit respecté une minute de silence dans l'assemblée en mémoire de **M. René PEYRICAL**, conseiller communautaire et 1^{er} adjoint à la mairie de Forgès, décédé récemment.

Mme Nicole BARDI donne ensuite la parole à **M. Thierry DA FONSECA** en le remerciant pour son accueil ce soir à Sexcles.

M. Thierry DA FONSECA présente ses meilleurs vœux à l'assemblée. Il est très heureux d'accueillir le premier conseil communautaire de l'année et propose aux élus de partager un verre de l'amitié à la suite de la séance.

Mme la Présidente renouvelle de vive voix ses vœux aux élus. Elle procède à l'appel et désigne un secrétaire de séance ; **M. Thierry DA FONSECA**. **Mme Nicole BARDI** poursuit avec la validation du procès-verbal du 13 novembre 2025 et explique que celui du 11 décembre 2025 n'a pas pu être rédigé en temps et en heure pour ce conseil. Elle demande s'il y a des remarques sur le PV présenté. Il n'y a pas de remarque donc le PV est adopté à l'unanimité.

Mme la Présidente présente ensuite le compte rendu des décisions prises lors des derniers Bureaux Communautaires.

Point 1.1 de la délibération du 9 juillet 2020 : Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres pour lesquels une procédure adaptée supérieure ou égale à 40 000 € HT et inférieure à 200 000 € HT a été mise en œuvre, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget					
Opération	AMO	Montant HT Avant	Surcoût Réunions HT	Montant HT Après	Date de la décision
Avenant n°1 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du schéma d'eau potable – 10 réunions supplémentaires de 2021 à 2024	CPIE DE LA CORREZE	73 962.50€	2500 €	76 462.50€	19/12/2025
Point 3.2 de la délibération du 9 juillet 2020 : Solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'ensemble des collectivités territoriales et établissements publics et privés intéressés et valider les plans de financement associés.					
Opération	Organisme sollicité	Montant HT de l'opération	Montant HT de l'aide sollicitée	Auto-financement HT	Date de la décision
Demande de subvention – Appel à projet Lutte contre les îlots de chaleur Siège XVD	FEDER	312 619,93 €	57% 179 281.55€	43% 133 338,38 €	23/01/26

Mme Nicole BARDI laisse maintenant la parole à **M. Sébastien DUCHAMP** pour la partie tourisme.

M. Sébastien DUCHAMP explique les nouveaux tarifs de groupe pour les Tours de Merle : un tarif de groupe de plus de 15 personnes et un tarif de groupe de moins de 15 personnes ont été créés afin de répondre à la demande des clients. La visite panoramique ouverte aux personnes à mobilité réduite a été augmentée de 3€ à 5€ car il y a un guide qui présente les Tours de Merle et leur

histoire durant environ 45 min. Il demande à procéder au vote en ce qui concerne la délibération. Elle est adoptée à l'unanimité.

ADOPTION COMPLÉMENTAIRE DES TARIFS D'ENTRÉES DES TOURS DE MERLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 7 juillet 2022, approuvant la stratégie touristique « Tours de Merle 2035 » ;

Vu la délibération du 11 décembre 2025, approuvant les tarifs d'entrée des Tours de Merle pour la saison 2026 ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 23 Janvier 2026.

Considérant que :

La fin de saison 2025 a permis de dresser le bilan de fréquentation « *Groupes* » et « *Scolaires* » des Tours de Merle. À la suite de l'étude de comparative des offres concurrentes à l'échelle locale, et après examen des attentes actuelles, les tarifs « *Groupes* » et « *Scolaires* » ont été légèrement modifiés. Ces nouveaux tarifs permettront de s'adapter au mieux aux différentes typologies de groupes.

Il appartient au Conseil Communautaire d'actualiser les tarifs d'entrées aux Tours de Merle.

Article 1 : Le Conseil Communautaire adopte les tarifs « Groupe » et « Scolaires » des entrées des Tours de Merle :

Groupe à partir de 15 personnes	
Visite simple Adulte (à partir de 16 ans)	7,00€
Visite guidée Adulte	8,50€
Visite guidée + Animation « Saveurs Médiévales » Adulte	13,00€
Visite simple Enfant (jusque 15 ans)	5,00€
Visite guidée Enfant	6,50€
Visite guidée + Animation « Saveurs Médiévales » Enfant	11,00€
Tarifs Groupe (- de 15 personnes) : forfait correspondant à 15 personnes	
Visite simple Adulte	105,00€
Visite panoramique Adulte	75,00€
Visite guidée Adulte	127,50€
Visite simple Enfant	75,00€
Visite guidée Enfant	97,50€
Visite guidée + Animation « Saveurs Médiévales » Adulte	195,00€
Visite guidée + Animation « Saveurs Médiévales » Enfant	165,00€
Scolaires	
Visite libre + 1 atelier (Blason, Calligraphie, archéo...)	8,00€
Visite libre + 2 ateliers	11,00€
Visite guidée + 1 atelier	9,50€
Visite guidée + 2 ateliers	12,00€
Forfait location de costumes	20,00€

Tarifs Scolaires (- de 15 personnes) : forfait correspondant à 15 personnes	
Visite libre + 1 atelier	120,00€
Visite libre + 2 ateliers	165,00€
Visite guidée + 1 atelier	142,50€
Visite guidée + 2 ateliers	180,00€

Article 2 : Le Conseil Communautaire adopte la modification du tarif suivant pour les Tours de Merle :

Groupe à partir de 15 personnes	
Visite panoramique Adulte	5,00€

RÉSULTAT DU VOTE : UNANIMITE

M. Sébastien DUCHAMP dresse ensuite un bilan pour l'année 2025 de la fréquentation des Tours de Merle. Elle a baissé pour l'année 2025 à cause des conditions climatiques des vacances de Pâques et du mois d'août. Mais cette baisse de fréquentation impacte peu le chiffre d'affaires qui se stabilise notamment grâce à l'augmentation du panier moyen grâce à la boutique.

Il conclue en reprenant les diverses animations organisées par les Tours de Merle et la communication autour de ce site historique qui va jusqu'au métro parisien.

Mme la Présidente donne la parole à **Mme Laurence DUMAS** pour les délibérations concernant les finances.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu la demande exprimée par l'Association ADAF19 ne rentrant pas dans les critères du règlement d'attributions des aides de la communauté de communes,

Vu l'impact de l'association sur la collectivité et sur le territoire,

Vu l'avis favorable du 23 Janvier 2026 du Bureau Communautaire,

Article 1 : Le Conseil Communautaire décide d'attribuer la subvention exceptionnelle suivante :

- Association ADAF19 : 1000 €

Mme Laurence DUMAS explique que c'est pour l'organisation d'une journée pour les enfants de l'aide sociale à l'enfance le 12 septembre 2026 au parc WALIBI à Agen et que le budget total est de 6000€.

RÉSULTAT DU VOTE : UNANIMITÉ

Mme Laurence DUMAS poursuit avec la délibération suivante.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu la demande exprimée par l'Association SAXO ne rentrant pas dans les critères du règlement d'attributions des aides de la communauté de communes,

Vu l'impact de l'association sur la collectivité et sur le territoire,

Vu l'avis favorable du 23 Janvier 2026 du Bureau Communautaire,

Article 1 : Le Conseil Communautaire décide d'attribuer la subvention exceptionnelle suivante :

- Association SAXO : 1000 €

Mme Laurence DUMAS explique que l'association demande une subvention exceptionnelle de 5000€ pour atteindre l'objectif annoncé des 1 million d'euros récoltés sur 30 ans qu'elle n'a pas atteint à la suite des coûts supplémentaires de l'organisation notamment en termes d'électricité.

M. Sébastien DUCHAMP précise qu'Argentat sur Dordogne organise un « Téléthon Merci » pour remercier toutes les associations, les bénévoles, les entreprises, les partenaires locaux et les élus qui ont soutenu le projet le 14 février à 11h30.

RÉSULTAT DU VOTE

UNANIMITÉ

Mme Laurence DUMAS énonce maintenant la délibération n°2026-004.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande exprimée par l'Association Solidarité Paysans Limousin ne rentrant pas dans les critères du règlement d'attributions des aides de la communauté de communes,

Vu l'impact de l'association sur la collectivité et sur le territoire,

Vu l'avis favorable du 23 Janvier 2026 du Bureau Communautaire,

Article 1 : Le Conseil Communautaire décide d'attribuer la subvention exceptionnelle suivante :

- Association Solidarité Paysans Limousin : 1000 €

Mme Laurence DUMAS rappelle que la CCXVD attribue cette aide tous les ans.

RÉSULTAT DU VOTE :

UNANIMITÉ

M. Sébastien DUCHAMP reprend la parole pour présenter la dernière délibération portant sur le développement économique.

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC BGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 23 janvier 2026.

Vu le projet de convention,

Considérant que :

Le développement économique de la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne étant une priorité, il est nécessaire pour elle d'appuyer sa stratégie d'aide et d'accompagnement des porteurs de projet sur un partenariat fort avec les acteurs économiques locaux.

BGE Limousin Poitou-Charentes est une structure d'accompagnement reconnue, implantée de longue date sur les départements de la Haute-Vienne, de la Creuse et de la Corrèze, et depuis quelques années en Poitou-Charentes. Forte d'une expérience de plus de 40 ans au service du développement économique territorial, elle accompagne chaque année plus de 3 000 porteurs de projets et entrepreneurs, contribuant directement à la création d'emplois durables en milieu rural comme en zone urbaine.

Son action s'inscrit dans une logique d'intérêt général et de dynamisation des territoires :

- Développer l'entrepreneuriat comme vecteur d'emploi, d'autonomie professionnelle et de revitalisation locale, en particulier dans les zones rurales où elle joue un rôle structurant dans l'accès à l'accompagnement et à l'initiative économique.
- Accompagner les porteurs de projets à chaque étape du parcours entrepreneurial, de l'émergence d'une idée à sa mise en œuvre opérationnelle : diagnostic approfondi, définition du modèle économique, étude de faisabilité, construction du prévisionnel, choix du statut juridique, stratégie marketing et commerciale, recherche de financements, organisation du démarrage et suivi post-crédation.
- Sécuriser les parcours et renforcer la pérennité des entreprises, grâce à des méthodes d'accompagnement éprouvées, à un suivi individualisé sur plusieurs mois, à des outils digitaux dédiés ("Mon Bureau Virtuel") et à une articulation fine avec les partenaires économiques, institutionnels et associatifs.
- Favoriser l'innovation, l'économie de proximité et l'économie sociale et solidaire, en soutenant les projets à forte utilité territoriale, ainsi que les entrepreneurs ayant des besoins spécifiques (femmes, bénéficiaires du RSA, travailleurs indépendants, publics fragilisés...).

La CC XVD et BGE Limousin Poitou-Charentes mènent des actions communes en faveur du développement, de la pérennisation et du renforcement de son tissu économique. Elles souhaitent, dans le cadre de leurs compétences respectives, renforcer leur partenariat au service de ce territoire et de ses entreprises dans un souci de complémentarité et de mutualisation des moyens, en formalisant leur collaboration à travers la présente convention.

La CC XVD versera dans ce cadre une subvention de 1 000€ à l'association BGE pour l'année 2026.

Article 1 : Le Conseil Communautaire approuve le projet de convention de partenariat avec l'association BGE, ci-annexé.

Article 2 : Le Conseil Communautaire autorise Madame la Présidente à signer ladite convention et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Article 3 : Le Conseil Communautaire inscrit les crédits nécessaires au budget principal.

M. Sébastien DUCHAMP explique que le rôle de BGE Corrèze est d'accompagner des porteurs de projets du Limousin et Poitou-Charentes.

Il ajoute que lors du Bureau Communautaire, il a été demandé un compte rendu des entreprises déjà accompagnées par la BGE Corrèze sur notre territoire.

M. Francis LAFON se demande pourquoi ils n'émettent pas plutôt une facture pour leurs services.

M. Sébastien DUCHAMP explique qu'ils ne facturent pas leurs services, c'est une association ils sont subventionnés par l'Etat, la Région, le Département et en dernier lieu les communautés de communes.

Mme Odile STEFANINI demande quels partenariats sont mis en place entre les différentes associations qui s'occupent des porteurs de projet.

M. Sébastien DUCHAMP explique que cela dépend de leur projet, une fois qu'il est bien défini, ils sont guidés par les agents du pôle Développement Economique vers l'association la plus adéquate. Initiative Corrèze par exemple permet d'avoir une plus grande solidité de leur dossier au niveau bancaire en fournissant une garantie.

M. Sébastien DUCHAMP explique que 12 entrepreneurs ont été suivis dans leur développement après leur installation, qu'il y a eu 16 porteurs de projets et 3 créations d'entreprise sur notre territoire en 2025.

M. Francis LAFON demande quelles sont les entreprises aidées.

Mme Nicole BARDI répond qu'elle n'a pas la liste mais qu'elle a été demandée à la suite du Bureau Communautaire.

M. Sébastien DUCHAMP donne l'exemple du Relais du Doustre, l'épicerie bar restaurant qui a été aidée par AIRELLE. Il précise que cela permet de conforter l'engagement financier d'une commune pour la reprise. C'est un suivi complet et détaillé avec des diagnostics de situation, des calculs de rentabilités, des prévisionnels de fonctionnement mais aussi un réel suivi une fois le projet réalisé.

Mme Marie-Christine NACRY précise que la Région Nouvelle – Aquitaine conseille de passer par ces réseaux avant de faire une demande de subvention pour une entreprise.

M. Sébastien DUCHAMP explique qu'une des spécificités de BGE c'est leur partenariat avec l'AGEFIPH qui permet aux futurs entrepreneurs porteurs de handicap de se lancer dans l'entrepreneuriat.

Mme Sophie MIGNARD demande combien la CCXVD donne aux autres acteurs.

Mme Séverine SIRIEIX répond qu'elles sont subventionnées à hauteur de 1500€ pour Initiative Corrèze et 1000€ pour Airelle.

M. Sébastien DUCHAMP conclut sur le sujet en expliquant que le rôle de la Communauté de Communes est d'orienter les porteurs de projets, par le biais du service développement économique, vers ses associations suivant leur profil. Ils s'occupent ensuite de leur suivi personnalisé sur des accompagnements parfois très longs. Il demande à passer au vote.

RÉSULTAT DU VOTE :

UNANIMITÉ

Questions diverses :

Mme Nicole BARDI reprend la parole et souhaite évoquer le projet de construction de la nouvelle gendarmerie d'Argentat sur Dordogne à la suite de la réception d'un courrier de Corrèze Habitat qui doit porter le projet.

Mme Charlotte KROPF explique que le projet est bloqué dans son avancement. Elle rappelle que le projet de départ était de faire un pôle sécurité au quartier Lamartine comprenant la caserne des pompiers et la gendarmerie avec les logements pour les familles. Le reste du terrain devait être revendu à la commune d'Argentat-sur-Dordogne pour y faire un jardin communal et des logements. Elle explique que CCXVD détient le terrain et qu'elle est maîtresse d'ouvrage pour le centre d'incendie et de secours, et qu'elle met cette infrastructure à disposition du SDIS via une convention financière. La Communauté de Communes est également aménageur de l'ensemble du terrain. Elle a prévu divers travaux, déjà engagés pour certains, qui correspondent à environ 120 000€ d'investissement. Mme Charlotte KROPF explique que Corrèze Habitat est maîtresse d'ouvrage pour la construction de la future caserne de gendarmerie.

M. Stéphane LUDIER s'inquiète du devenir de Corrèze Habitat et de ce projet à la suite d'articles de presse mentionnant leurs difficultés financières.

Mme Charlotte KROPF continue sur le projet en expliquant que tous ces accords ont été fait à l'oral entre les partenaires et que Corrèze Habitat devait initialement racheter le terrain à prix coutant et répercuter ce prix d'achat sur les loyers payés par le ministère de l'Intérieur. La commune d'Argentat devait racheter de la même manière à prix coutant le reste du terrain pour ses projets. Seulement, à la suite de préconisation de l'architecte des bâtiments de France sur

l'avant-projet sommaire (APS), Corrèze Habitat est revenu vers la CCXVD pour demander de baisser le prix du foncier, car ils ont estimé un surcoût du projet à la suite des préconisations de l'ABF à 240 000€. Aujourd'hui aux vues de leur situation financière, ils souhaitent que le terrain leur soit cédé à l'euro.

Mme Nicole BARDI informe les élus que lors du dernier rendez-vous avec Corrèze Habitat, ils ont annoncé que Marcillac-la-Croisille et Bort-les-Orgues ont cédé à l'euro leurs terrains pour la construction de nouvelles gendarmeries.

Mme Charlotte KROPF ouvre le débat sur les solutions existantes par rapport à la demande de Corrèze Habitat : céder le terrain à l'euro, baisser le prix de manière substantielle (50% à 75%), faire un portage 50/50 avec la commune d'Argentat qui a proposé cette solution lors du rendez-vous avec Monsieur le Préfet, faire un partage en divisant par 3 : Corrèze Habitat/CCXVD/Argentat ou encore faire un bail emphytéotique, etc...

Mme Nicole BARDI rappelle que la gendarmerie actuelle a des locaux devenus inadaptés depuis longtemps à l'exercice de leurs fonctions notamment depuis la féminisation des gendarmes, elle ne souhaite pas que la CCXVD soit l'intercommunalité qui empêche la construction d'une nouvelle gendarmerie parce que le territoire en a vraiment besoin. Comme le disait **M. Stéphane LUDIER**, Corrèze Habitat a de grandes difficultés financières et c'est la raison de cette demande. Elle précise qu'il faut se protéger en acceptant la vente qu'à la fin des travaux avec des clauses suspensives et que c'est le ministère de l'Intérieur qui a confié à Corrèze Habitat la réalisation de cette gendarmerie. Mme la Présidente souhaite avoir le sentiment du conseil communautaire avant de continuer les discussions avec Corrèze Habitat.

M. Sébastien DUCHAMP explique que la plupart des bailleurs sociaux que ce soit Polygone ou Corrèze habitat demande la gratuité du foncier aux communes et intercommunalités pour construire et qu'ils se rémunèrent ensuite sur les loyers versés par le ministère de l'Intérieur qui a été évalué par rapport au coût du projet et que le projet coûte 240 000€ de plus à Corrèze Habitat sans compter les 60 000€ d'achat du terrain, donc les loyers estimés au départ ne couvriront pas la construction ce qui explique leur demande.

M. Daniel GREGOIRE souhaite ajouter que toutes les compagnies de Corrèze sont faites dans ce schéma-là. Il explique que le risque c'est de privilégier les autres gendarmeries si nous ne faisons pas celle d'Argentat-sur-Dordogne.

M. Sébastien DUCHAMP précise que la CCXVD a reçu le courrier d'agrément du ministère de l'intérieur en septembre 2021 et qu'aujourd'hui les services de gendarmerie de Corrèze ont une échéance au 31/12/2026 pour entériner ce projet.

Mme Nicole BARDI rajoute que le projet est prêt et que c'est important pour le territoire qu'il aille au bout.

M. Adrien LEBOUVIER en conclut que la CCXVD investit 180 000€ pour une gendarmerie et un terrain qui ne lui appartiendra pas.

Mme Nicole BARDI explique que dans ces 180 000€ il y a 60 000€ d'achat du terrain, une partie (120 000 €) correspond aussi à l'engagement de la CCXVD de faire la route d'accès à la caserne et évidemment des frais en tant qu'aménageur qui sont obligatoires pour pouvoir utiliser et vendre les 3 lots. Tout n'est pas imputable à la construction du pôle de sécurité.

M. Stéphane LUDIER trouve que le projet est légitime et qu'on ne peut qu'être d'accord.

Mme Nicole BARDI explique que Corrèze Habitat veut pouvoir revendre les logements si pour une raison quelconque il n'y a plus la gendarmerie à côté. Elle revient sur le fait que Marcillac-la-Croisille et Bort-les-Orgues ont accepté la vente à l'euro et elle ne souhaite pas que la CCXVD passe pour le « vilain petit canard » en n'acceptant pas une négociation.

Mme la Présidente indique que sur les plans, tout le monde est à peu près d'accord et qu'il reste une discussion avec l'architecte des bâtiments de France pour la couverture des hangars pour abriter les voitures de gendarmerie et qu'aujourd'hui ce qui est bloquant pour eux c'est une histoire d'argent et qu'ils ont besoin de cette négociation pour faire avancer le projet ; les loyers étant fixés par le Ministère depuis longtemps.

M. Sébastien DUCHAMP ajoute que Corrèze Habitat souhaite des garanties au cas où le ministère, ne paie plus ses loyers ce qui a été vu sur certaines communes. Il précise que les logements seront leur garantie.

Mme la Présidente souhaite que les élus avancent sur le sujet aujourd'hui et que par la suite une proposition sera votée lors d'un prochain conseil communautaire. Elle précise que la gendarmerie actuelle appartient à Corrèze Habitat.

M. Daniel GREGOIRE indique qu'outre le fait d'avoir des locaux maintenus dans un état de vétusté avancé, on risque d'avoir peu de candidats gendarmes qui viennent sur notre territoire.

M. Sébastien DUCHAMP rajoute qu'il y a énormément de jeunes gendarmes inexpérimentés, souvent célibataires qui viennent dans notre caserne car nous sommes dans l'impossibilité d'accueillir des familles alors que les logements prévus dans le nouveau projet permettront cela.

Mme Charlotte KROPF demande quelle réponse les élus souhaitent faire à Corrèze Habitat, s'ils préfèrent les informer qu'ils ont besoin d'un temps de réflexion ou si une solution leur convient.

M. Michel LHERM demande si la gendarmerie de St Privat ne fermera pas à la suite de la construction de cette nouvelle gendarmerie.

M. Jean Basile SALLARD lui répond que non car c'est une antenne d'Argentat.

M. Francis LAFON souhaite que la réponse apportée à Corrèze Habitat soit que la CCXVD est d'accord avec la vente à l'euro, et que les élus débattent ensuite sur quel modèle ils s'accordent le 100% CCXVD ou le 50/50 avec Argentat-sur-Dordogne.

Mme Charlotte KROPF répond qu'il faut quand même évoquer le montage financier à Corrèze Habitat car la CCXVD ne pourra pas percevoir directement l'argent de la commune d'Argentat-sur-Dordogne d'un point de vue juridique.

Mme Laurence DUMAS précise qu'elle n'est pas contre la vente à l'euro mais qu'elle est plutôt favorable à une répartition 50/50 avec la commune d'Argentat-sur-Dordogne.

D'autres élus sont d'accord avec elle.

Mme la Présidente propose une délibération de principe : 19 conseillers sont pour le 100% CCXVD, il y a 3 abstentions et 17 conseillers sont pour le 50/50 avec la commune d'Argentat-sur-Dordogne.

Mme Charlotte KROPF reprend la décision du Conseil Communautaire, qui a voté à la majorité, pour la vente du terrain à Corrèze Habitat pour l'euro avec une participation à 100% de la CCXVD avec des conditions suspensives dont, notamment, celle que la vente du terrain n'aura lieu qu'une fois le certificat d'achèvement des travaux de construction d'une caserne de gendarmerie ait pu être transmis à la CCXVD.

Questions diverses :

M. Hervé CLAVIERE demande la révision des tarifs du transport à la demande par le CIAS qui est désavantageux pour les communes hors Argentat et St Privat qui ont un forfait de 10€ au départ de n'importe quelle commune du territoire XVD.

Mme Séverine SIRIEIX explique le fonctionnement du TAD qui est effectué par les taxis, qu'il y a 2h d'attente inclus dans le forfait à Argentat et St Privat et 30 min d'attente dans les autres communes avec une prise en charge à 30% de la course par le CIAS.

Mme Sophie MIGNARD demande si le service fonctionne bien même avec ces tarifs car à Tulle Agglo le trajet est à 2.50€.

Mme Séverine SIRIEIX explique que le service marche très bien car le CIAS a commencé la première année à reverser 6000€ pour les taxis et qu'aujourd'hui c'est 40 000€ qui est reversé, il y a de plus en plus de demande de la part des personnes âgées. Le comparatif avec Tulle Agglo ne peut pas se faire car ce sont des navettes qui circulent et non des taxis. A la CCXVD ce sont les tarifs des taxis qui sont pratiqués.

M. Francis LAFON demande à **M. Hervé CLAVIERE** ce qu'il souhaiterait.

M. Hervé CLAVIERE souhaite que ce soit le même forfait pour tout le territoire.

Mme Nicole BARDI propose que cette demande soit étudiée par les services.

Mme la Présidente clôture la séance à 21h39

Le secrétaire de séance,

M. Thierry DA FONSECA

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end, positioned over the printed name.